

SOL'AIR ENERGIE
1025 MONTEE DE COTABILLET
26380 PEYRINS

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 08 SEP. 2026

N/Réf. : DP00724026A0049

Objet : Non opposition à une déclaration préalable

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0049 enregistrée le 14/08/2026 pour un projet de panneaux solaires photovoltaïques, situé au 235 chemin de la pause à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée ZC-0643).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 15/09/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours des tiers dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'un affichage continu et régulier sur le terrain.

Le dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), ci-jointe, avant l'expiration de ce délai ne purge pas ce risque de recours.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Maire,



Geneviève PEYRARD

Pour le Maire et par délégation
Le Adjoint chargé de l'Urbanisme
Roger MAZOYER

